

Atelier- Débat du Samedi 25 Mars 2006 - 15h

**POUR UN LABEL DE QUALITE DES METHODES DE PREVENTION
ET DE GESTION DES RISQUES MAJEURS
PRESENTATION DE « PREVIRISQUES »**

par Sylvaine LACAN de la Confédération des Riverains du Rhône et de ses
Affluents

La Confédération des Riverains du Rhône et de ses Affluents est un statut associatif s'adressant aux victimes de catastrophes. Il regroupe actuellement 98 associations, 38 000 familles sur 10 départements que sont : l'Ardèche (07), les Bouches du Rhône (13), la Drôme (26), le Gard (30), l'Hérault (34), le Rhône (69), la Saône et Loire (71), la Haute-Savoie (74) et la Somme (80).

Le projet PREVIRISQUES présenté ici vise à fournir **un label de qualité aux communes sur la fiabilité des mesures de prévention et de gestion des risques naturels majeurs.**

Ce label sera garant de la pérennisation des plan communaux de sauvegarde en vérifiant, sur des périodes bi-annuelles et après chaque évènement catastrophique, le bon fonctionnement de ces plans et la pertinence du rôle de chaque acteur.

De plus, par le biais de ses opérations et d'un pourcentage retenu sur son chiffre d'affaire, PREVIRISQUES vise à financer le secteur associatif de la Confédération afin de venir en aide aux victimes des catastrophes naturelles.

PREVIRISQUES est une filiale professionnelle de la Confédération des Riverains du Rhône et de ses affluents, d'expertise et de conseils s'adressant aux élus, collectivités locales et territoriales, syndicats mixtes... Ce projet, dont l'ébauche date de Janvier 2004, a vu sa version définitive se profiler en Octobre 2005. Depuis, il a été présenté au conseil d'administration de la Confédération en Janvier 2006, pour la première fois aux élus en Février 2006, et maintenant au public en Mars 2006 lors du Salon INONDATEC.

Les inondations constituent un risque majeur en France mais également en Europe et dans le monde entier. En France, le risque inondation concerne 2 millions de personnes sur une surface de 22 000 kms. Les dégâts causés par les inondations représentent environ 80% du coût des dommages imputables aux risques naturels, soit 250 millions d'euros par an.

Depuis 1992, une réflexion constante s'est effectuée avec la collaboration d'experts sur 5 axes principaux :

- les catastrophes naturelles en général
- la perception de ces phénomènes
- la genèse et l'évolution des paysages
- l'évolution des politiques de prévention
- la prévision, la prévention, la protection

En 1997, ces paramètres conduisent les instigateurs de PREVIRISQUES, à une collaboration avec des experts Canadiens en climatologie et en cyndinique, qui les poussent à considérer plus précisément l'approche des risques :

- les crues par débordement, ruissellement et les crues de nappes
- les mouvements de terrains (glissements, effondrements, éboulements)
- les risques littoraux
- les formations et les structures géologiques à risques

Il y a de nombreux enjeux dans la prévention des risques.

- la sécurité des personnes et des biens
- l'augmentation des dommages et des indemnisations
- l'aménagement du territoire et du développement durable
- la préservation des espaces et de l'environnement
- la responsabilité de l'Etat et des collectivités, ces derniers étant les principaux acteurs de la sécurité peuvent voir leur responsabilité engagée en cas de dommages causés par un risque naturel majeur, car « il est du devoir de l'Etat d'afficher le risque mais aussi de prendre les mesures réglementaires visant à le limiter ».

Depuis 1990, l'Etat a tous les outils préventifs à sa disposition mais rien n'a été fait.

En 2000, 87% des Français déclaraient ne pas avoir été informés sur les risques naturels qui concernent leur habitation.

Pourtant, il existe un arsenal réglementaire important :

- le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) élaboré par le Préfet
- le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
- le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui « regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population ». Ce plan détermine les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles, et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Alors pourquoi mettre en place PREVIRISQUES ?

PREVIRISQUES est fait afin d'améliorer le partage d'informations et la prise de décision, il apporte la traçabilité, l'efficacité, l'homogénéité, la cohérence, la

compilation et l'organisation des informations relatives aux risques et à la gestion de crise.

Il aide à une meilleure répartition des responsabilités entre les acteurs (maire, population, SPC, protection civile, préfet, responsable de réseaux...). De plus, il permet d'organiser, élaborer, optimiser des plans de sauvegarde crédibles et pérennes dans le temps.

Le projet PREVIRISQUES instaure une méthode et des outils issus des recommandations des instances européennes, il réunit des compétences pluridisciplinaires, propose des technologies et des outils innovants mais adaptables aux configurations locales.

Il propose également un cadre structurant et personnalisé adapté à la situation de chaque commune.

Le travail d'estimation est basé sur trois grands types d'approches :

- historique, fondé sur le retour d'expérience à partir de catastrophes similaires
- heuristique, fondé sur une lecture directe des données de terrain
- transposition analogique, à partir de simulations ou de maquettes

La démarche PREVIRISQUES est calquée sur la démarche qualité et les exigences environnementales en termes d'organisation et de système de management, elle va permettre ainsi de comprendre et satisfaire les exigences réglementaires et humaines ; de considérer les processus en terme de valeur ajoutée ; de mesurer la performance et l'efficacité des processus mis en œuvre ; d'améliorer en permanence ces processus sur la base de mesures objectives.

Tout d'abord, le commanditaire doit définir clairement sa position vis-à-vis de points essentiels tels que :

- le diagnostic préalable qui motive l'état des lieux et l'évaluation faits sur la base des documents existants (DDRM, PCS, DICRIM), qui donneront lieu à un rapport et des préconisations afin que le maire et son conseil municipal puissent s'engager dans la démarche PREVIRISQUES en toute connaissance de cause
- l'objet qui motive sa demande (introduction du PCS, révision partielle, réactualisation totale)
- les contraintes budgétaires et temporelles
- la recherche de financements
- le commanditaire définit l'enveloppe financière, borne le travail d'évaluation par les moyens qu'il y consacre et les co-financements qu'il peut espérer
- les résultats directement utilisables (après assimilation)

A partir de cela, le commanditaire aura un accompagnement à tous les niveaux (veille juridique permanente) pour la mise en place de la démarche PREVIRISQUES, puis s'installera une déclinaison de la politique « gestion des risques naturels », des études techniques, la formalisation des procédures et

des instructions, et enfin les audits. Les audits sont constitués par d'états des lieux, de la pré-certification, enfin, la certification et l'amélioration en continu, le bilan sur des événements graves qui auraient pu se produire et enfin, un retour d'expérience annuel.

En terme d'image de marque et de qualité de vie, PREVIRISQUES sera, pour tous les citoyens, investisseurs privés, assureurs etc. l'assurance que tout a été mis en œuvre afin de leur garantir une traçabilité et une totale transparence des méthodes de prévention et de gestion des risques majeurs.

Et pour les élus, une responsabilité allégée et partagée.

Previrisques@wanadoo.fr